

Bulletin de liaison des professeurs

Histoire Géographie

Éducation civique

ÉCHELLES

www.crdp.ac-creteil.fr

Collèges
et Lycées
de
l'Académie
de Créteil

CRDP de
l'académie de Créteil

CDDP
du
Val-de-Marne

numéro 27
janvier
2008

Éditorial

L'ouverture de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration le 10 octobre dernier, vient de redonner vie au magnifique palais de la Porte Dorée à Paris. La mise en place de ce projet s'accompagne d'un partenariat étroit avec l'académie de Créteil. C'est dans ce cadre que s'inscrit la parution de ce numéro thématique d'**Echelles** consacré à l'Immigration. **Echelles**, comme à son habitude, entend ainsi offrir des pistes de réflexion pour l'approfondissement et la mise en œuvre pédagogique, au sein de nos disciplines, d'un sujet dont l'histoire a été longtemps négligée.

Les contributions qui figurent dans ce vingt-septième numéro d'**Echelles** s'adressent plutôt aux élèves des lycées. Nul doute pour autant que la qualité des articles proposés n'en fasse de précieux outils pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique au collège.

Bonne année et bonne lecture.

le comité de rédaction

Sommaire

- P 2/6 Réfléchir pour agir / **Immigration et colonisation**
- P 7/10 Réfléchir pour agir / **Historiographie de l'immigration**
- P 11/17 Réfléchir pour agir / **L'immigration dans les programmes d'histoire, de géographie, d'éducation civique et d'E.C.J.S.**
- P 18/20 Expérimenter en 1ère / **Immigration et transformations économiques et sociales de la France de 1850 à 1914**
- P 21/24 Expérimenter en 1ère / **Migration et immigration en France et en Europe**
- P 25/26 Infos / **Mémorial de Rivesaltes - Dossier CNDP sur Ellis Island La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration**
- P 27 Le Magazine / **Exposition « Bidonvilles en Seine-Saint-Denis »**
- ◆ Illustration de couverture **Mappamondo** — Michelangelo Pistoletto
Collection Lia Rumma / Naples

Immigration et colonisation

L'article présenté ici n'a pas pour ambition de présenter les enjeux sociaux et mémoriels très complexes qui se jouent entre l'histoire de l'immigration et celle de la colonisation. L'auteure s'attache davantage à dégager, dans une perspective historique, certaines spécificités de l'histoire coloniale française afin d'éclairer des aspects de l'histoire des migrations vers la France.

L'histoire de l'immigration en France est loin de se confondre avec l'histoire de la colonisation. En effet, la plupart des migrants qui sont passés ou se sont installés en France depuis deux siècles n'avaient rien à voir avec l'Empire colonial. Jusqu'à la fin de la deuxième Guerre mondiale, les migrations coloniales vers la métropole étaient tout à fait marginales par rapport à l'immigration européenne. C'est surtout après les indépendances qu'un fort courant migratoire s'est développé des ex-colonies vers la France avec pour conséquence la naissance d'un stéréotype dans lequel la figure de l'immigrant, et notamment celle du travailleur immigré, se confond avec celle de

l'ex-colonisé. Image historiquement fautive, puisque, parmi les millions de personnes ayant migré vers la France depuis deux siècles, seule une minorité est issue des colonies ou des ex-colonies. Mais stéréotype suffisamment prégnant pour générer des stigmatisations et des confusions, et alimenter le débat sur la « Fracture coloniale », dans une démarche qui mêle histoire et mémoire.

Pour la clarté de l'exposé, un plan chronologique a été adopté, et nous nous pencherons d'abord sur les migrations coloniales proprement dites, antérieures aux indépendances, avant d'étudier la situation post-coloniale.

I- Les migrations coloniales : des flux minoritaires par rapport à l'immigration européenne

Pendant le XIX^e siècle

Au sens strict, la notion « d'immigration » n'apparaît qu'à partir du XIX^e siècle, après la chute de l'Ancien Régime. Cela ne signifie évidemment pas l'absence de mobilités humaines auparavant, mais celles-ci prennent, avec les révolutions politique et économique de la fin du XVIII^e siècle, une dimension nouvelle. L'immigration au sens contemporain du mot est en effet liée à deux réalités, d'une part aux migrations massives de travail liées à l'industrialisation et d'autre part à la définition progressive du national et de l'étranger, qui exclut ce dernier de tout un ensemble de droits afférents à la nationalité. Dans cette histoire de l'immigration qui naît voici deux siècles, la France occupe en Europe une place particulière, puisque, pour des raisons essentiellement démographiques, elle est le seul grand pays européen à connaître un fort afflux d'immigrants. En 1881, un million d'étrangers vivent ainsi en France, tous originaires du continent européen (essentiellement des Belges et des Italiens).

Néanmoins, il existe bien un lien entre colonisation et immigration : une partie de l'empire colonial français est alors terre d'immigration.

Celles qu'on appelle alors les « vieilles colonies », les colonies d'Amérique et de l'Océan Indien, ont recours à l'immigration, notamment pour remplacer la main d'œuvre servile après 1848 date de l'abolition de l'esclavage. La Réunion devient ainsi terre d'immigration, avec le recrutement d'Indiens, de Chinois, d'Africains, pour remplacer les affranchis qui avaient quitté l'île en masse. On observe un processus semblable aux Antilles.

Au même moment, l'Algérie - département français depuis 1848 - attire métropolitains, mais aussi Italiens, Espagnols... Or, à partir de 1889, le droit français de la nationalité est modifié et basé désormais, en plus du droit du sang, sur le droit du sol. Les enfants nés en France d'un parent étranger deviennent français à leur majorité, et les enfants nés en France d'un parent lui-même né en France sont français à la naissance. Or ce droit va s'appliquer en Algérie aux Européens non français, mais pas aux Français Musulmans, soumis, eux, au code de l'Indigénat¹.

On touche ici à la question des statuts juridiques des personnes, essentielle pour comprendre le système colonial. Dans le système colonial, en effet, tous les Français ne sont pas citoyens. Les populations indigènes des colonies n'accèdent pas

¹ Cf E. Saada, « Une nationalité par degré, civilité et citoyenneté en situation coloniale » dans Weil et Dufois, *L'esclavage, la colonisation et après*, PUF, 2005.

collectivement au statut de citoyen (à l'exception des « vieilles colonies » : les colonies d'Amérique, les comptoirs des Indes et les Quatre Communes du Sénégal). Les colonisés sont ressortissants français sans être citoyens. Non seulement ils n'ont pas le droit de vote, mais ils sont soumis à des « codes de l'indigénat », différents du droit appliqué aux métropolitains. La plupart de ces codes impliquent un contrôle des déplacements. Les Indigènes, ou Sujets français, ne peuvent pas se déplacer sans autorisation administrative. Par contre, une fois sur le sol métropolitain, ils échappent à ce code de l'indigénat, sans devenir pour autant citoyens. En ce qui concerne l'immigration en Métropole, ils sont donc dans une espèce d'entre-deux, ni étrangers, ni totalement français.

On trouve alors très peu d'immigrés venus des colonies : quelques milliers d'Algériens à Marseille, quelques Indochinois. Ni l'État, ni les entreprises privées ne manifestent d'intérêt pour le recrutement de travailleurs coloniaux en métropole, alors que les immigrants européens sont nombreux.

La première Guerre mondiale

Avec la première Guerre mondiale, l'État s'intéresse pour la première fois au réservoir de main d'œuvre que constituent les colonies.

La France mobilise toutes ses forces dans la 1^{ère} Guerre mondiale. De nombreux immigrés et étrangers s'engagent dans l'armée. La France recrute aussi de la main d'œuvre, non seulement dans les pays européens, mais aussi, massivement, dans les colonies : on estime que, pendant toute la durée de la guerre, plus de 500 000 soldats ont été recrutés dans les colonies. En ce qui concerne les travailleurs, ils sont plus de 200 000.



Carte postale - 1^{ère} guerre mondiale.

Contrairement aux travailleurs étrangers, cette main d'œuvre coloniale est gérée directement par le ministère de la guerre. Ils sont logés dans des casernes, à l'écart des populations métropolitaines. On craint en effet la « mauvaise influence », notamment politique, que les métropolitains pourraient avoir sur les coloniaux. On craint aussi les métissages. A la fin de la guerre, tous ces soldats et travailleurs sont renvoyés chez eux - alors même que la France manque cruellement de bras après l'hécatombe.



Carte postale - 1^{ère} guerre mondiale.

L'entre-deux-guerres

A partir des années 1920, la France connaît une nouvelle phase d'immigration importante après la vague des années 1850-1880. En 1931, 2,7 millions d'étrangers vivent en France, soit 6,5% de la population. Ces statistiques, évidemment, ne prennent pas en compte l'immigration coloniale, puisque les colonisés ne sont pas des étrangers. Cette immigration coloniale existe pourtant, bien qu'elle soit très minoritaire.

Il existe cependant une véritable volonté politique de ne surtout pas favoriser l'immigration coloniale pour trois séries de raisons :

- des raisons politiques et la crainte de susciter des revendications d'égalité,
- des raisons racistes : un rapport de la commission interministérielle de 1920 précise ainsi que les pouvoirs publics « devront faire appel à une main d'œuvre d'origine européenne de préférence à la main d'œuvre coloniale ou exotique, en raison des difficultés d'ordre social ou ethnique que pourrait faire naître la présence sur le sol français d'éléments ethnographiquement trop nettement distinct du reste de la population »²,

2 Gérard NOIRIEL, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle)* Discours publics, humiliations privées. Paris, Fayard, 2007, p. 311.

- des raisons économiques portées par les groupes de pression de colons, notamment en Algérie, qui voient leur main d'œuvre leur échapper.

Quelques dizaines de milliers de sujets de l'Empire résident alors en Métropole. Ils échappent au code de l'indigénat, sans être pour autant citoyens français, ce qui les prive aussi de certains droits sociaux : ils sont exclus des formes de protection prévues pour les travailleurs français, alors qu'un grand nombre d'étrangers en bénéficiaient du fait d'accords bilatéraux avec les pays d'émigration.

La très grande majorité, environ 100 000, viennent d'Algérie. Cette émigration algérienne précoce est une conséquence de la colonisation. La spoliation de terres, la déstabilisation de la société rurale amènent les Algériens à quitter les campagnes, à migrer vers les villes ou vers la Métropole. Il s'agit souvent d'une immigration d'hommes seuls, avec un phénomène de noria ou d'allers-retours. L'émigration vers la Métropole est un moyen d'assurer la survie des communautés locales, comme cela avait été le cas pour les Auvergnats au début du XIX^e siècle et les Piémontais dans les décennies suivantes. Néanmoins, certains s'installent et font venir leur famille. On peut vraiment parler d'une première vague d'immigration algérienne pendant l'entre-deux-guerres. La règle est celle de la libre-circulation entre la métropole et l'Algérie. Paradoxalement, le fait d'être ressortissants français, si elle leur permet de venir relativement facilement en métropole, les prive aussi de la protection du pays d'origine dont bénéficient les étrangers en France.

Par ailleurs, ils font l'objet d'un contrôle administratif spécifique, mis en place au milieu des années 1920 : le « service de surveillance et de protection des Indigènes Nord africains », qui allie, comme en territoire colonial, assistance sociale et contrôle policier.

On dénombre aussi une quinzaine de milliers de Marocains (le Maroc n'étant pas à proprement parler une colonie, mais un protectorat).

Les émigrés d'A.O.F. et A.E.F. sont nettement moins nombreux, quelques milliers, comme les Indochinois.

Fait bien connu et bien étudié, c'est dans ces milieux de l'émigration coloniale que se forment dans l'entre-deux-guerres beaucoup des futurs cadres des luttes anticoloniales comme Ho Chi Minh, Messali Hadj...

La deuxième Guerre mondiale

Pendant la 2^{ème} Guerre mondiale, un scénario proche de celui de la 1^{ère} Guerre mondiale se reproduit. Des centaines de milliers de soldats sujets de l'Empire sont mobilisés. Parmi eux, une partie, présents sur le sol français en 1940, sont faits prisonniers et utilisés comme main d'œuvre par les Allemands dans des conditions très dures, pour la construction du mur de l'Atlantique dans le cadre de l'organisation Todt. C'est dans les colonies africaines (A.O.F., A.E.F. et Maghreb) qu'une partie non négligeable des F.F.L. sont recrutés, comme l'a rappelé récemment le film *Indigènes*.

II- Après 1945 : des migrations coloniales aux migrations post-coloniales

Avec la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale, un chapitre nouveau de l'histoire de l'immigration et de l'histoire coloniale s'ouvre. On va passer progressivement de migrations coloniales à des migrations post-coloniales. Les flux d'immigrants issus des colonies et ex-colonies augmentent, même si la population immigrée européenne reste majoritaire.

Depuis quelques années, cette question de l'immigration post-coloniale, placée au cœur des débats de société, a suscité un renouveau de la production historiographique et une nouvelle manière d'envisager l'histoire de l'immigration. Cette approche se caractérise non seulement par son sujet : l'immigration issue des ex-colonies française, mais aussi par son inscription dans le

courant des études « post-coloniales ». Le courant « post-colonial », qui est né d'abord dans le champ des études littéraires, de la critique textuelle, ne consiste pas tant à étudier ce qui se passe « après la colonisation », qu'à analyser et décortiquer la manière dont des structures héritées du passé colonial et du système colonial continuent à se manifester après les décolonisations et ont éventuellement transité du monde colonial à celui de l'immigration.

De l'après-guerre aux indépendances, la complexité des statuts augmente. A partir de 1946, on change d'époque en ce qui concerne l'émigration coloniale. Le statut des colonisés change radicalement. La constitution de 1946 crée « l'Union Française » et stipule que « La France forme avec

ses territoires d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de race ou de religion ». C'est la fin du statut de Sujet de l'Empire et du Code de l'Indigénat. Les règles d'entrée et de séjour sur le sol métropolitain restent néanmoins très variables selon les territoires concernés.

L'après-guerre inaugure aussi une nouvelle attitude de la France face à l'immigration. L'Etat cherche à conduire une véritable politique d'immigration, pensée comme une immigration de travail, mais aussi de peuplement (le « baby-boom » vient tout juste d'être amorcé, et la France sort d'une longue période de stagnation démographique). L'immigration coloniale suscite deux attitudes différentes. Les experts démographes recherchent une immigration de populations considérées comme « assimilables », et le point de vue ethno-racial domine chez eux. Ils sont défavorables à une immigration coloniale. Mais leur point de vue est supplanté par celui du ministère du travail. Celui-ci cherche à recruter des travailleurs, quelles que soient leurs origines. Or dans l'immédiat après-guerre, l'immigration étrangère européenne est moins disponible qu'auparavant. Tous les pays d'Europe doivent se reconstruire, et la demande d'immigration est moindre que l'offre. Dans cette perspective, l'immigration coloniale est la plus simple à mobiliser.

Entre 1946 et 1954, alors que la population étrangère n'augmente quasiment pas, le nombre d'Algériens présents en métropole passe de 22 000 à 220 000. Les Algériens sont, avec le nouveau statut de 1947, dans la situation de migrants régionaux. Pourtant, l'administration les désigne comme « Français musulmans d'Algérie », et ils subissent des discriminations en matière d'assurance et de sécurité sociale. L'immigration

Les indépendances, coup d'envoi des immigrations post-coloniales

A l'exception de l'histoire migratoire du couple Algérie/France, qui commence très clairement pendant la période coloniale, les autres colonies françaises ont fourni relativement peu de migrants vers la métropole pendant la période coloniale. Par contre, l'émigration vers la France, et surtout l'émigration de travail commence souvent avec, ou un peu après, les indépendances, c'est à dire dans les années 1960. Cela correspond évidemment à la période la plus dynamique des 30 Glorieuses, et cette immigration post-coloniale

marocaine, bien que dans une moindre mesure, augmente aussi. Par contre, l'immigration en provenance des territoires subsahariens de l'Union Française reste très modeste.

Au même moment, les revendications d'indépendance s'intensifient. A ce titre, la population algérienne présente en France est un véritable enjeu politique pour l'Etat. On craint en effet que les difficultés rencontrées en métropole alimentent la lutte anticoloniale. Par conséquent, une action sociale spécifique est mise en place en direction des migrants venus d'Algérie, alors qu'au même moment les services sociaux à destination des étrangers sont inexistantes. Le type d'encadrement social inventé alors, au milieu des années 1950, à destination des migrants algériens, sera, après les indépendances, étendu aux immigrants étrangers.

Cet encadrement est renforcé pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie, tandis que les travailleurs algériens s'engagent massivement dans la lutte pour l'indépendance. La libre circulation Métropole/Algérie est supprimée, et une véritable administration de contrôle colonial est mise en place en métropole pour surveiller les émigrés algériens en France. Les intellectuels français, notamment J.-P. Sartre dans les *Temps Modernes* réfléchissent sur les liens entre colonisation, racisme et immigration. Un nouveau racisme émerge dans le contexte de la guerre d'Algérie, mêlant stigmatisation sociale, stigmatisation coloniale et stigmatisation de l'étranger.

Pourtant, en raison de la guerre elle-même, l'émigration algérienne continue de croître entre 1954 et 1962, passant de 220 000 à 350 000 personnes.

démarre alors que l'immigration européenne reprend.

La population étrangère se diversifie autour de deux grands ensembles. Les flux de migrants venus de la péninsule ibérique s'intensifient : espagnols mais aussi, fait nouveau, portugais (dont le nombre passe de 90 000 à 760 000 entre 1962 et 1982), parallèlement aux flux en provenance de l'ex-empire colonial. Entre 1962 et 1982, la population algérienne en France passe de 350 000 à 800 000, les Marocains de 31 000 à 444 000, les

Tunisiens de 19 000 à 190 000, les ressortissants d'Afrique subsaharienne anciennement françaises de 17 000 à 157 000.

Cependant, malgré les indépendances, la rupture est loin d'être totale avec la période coloniale. Les recherches récentes menées en histoire des pratiques administratives (A. Spire, F. De Barros) ont démontré la continuité des structures coloniales dans la gestion de l'immigration, et notamment de l'immigration en provenance des ex-colonies. La décolonisation entraîne en effet la reconversion des anciennes structures administratives spécifiquement chargées de l'encadrement des anciens migrants coloniaux. Ainsi, le passé colonial pèse dans la réorganisation des services en charge de l'immigration, soit sous la forme de structures de surveillance et procédures d'identification importées de l'univers colonial, soit sous la forme de dispositions et d'habitudes incorporées par les agents de l'Etat qui y travaillent. Ainsi, les institutions assumant une mission sociale sous l'égide du ministère du travail se reconvertissent et étendent leurs prérogatives des travailleurs algériens vers l'ensemble des travailleurs étrangers. Le personnel colonial est parfois reconverti vers le domaine de l'immigration. A. Spire relève par exemples que 95% des 151 directeurs de foyers Sonacotra en 1972 avaient effectué une carrière militaire en Indochine, Afrique ou Afrique du Nord et note qu'une présence aussi massive ne peut que relever d'une politique de recrutement de l'organisme.

La situation des ressortissants des ex-colonies apparaît paradoxale dans les années qui suivent les indépendances. En effet, ils sont, à certains égards, privilégiés par rapport aux ordonnances de 1945 qui régissent l'immigration en France. En effet, la France a passé des accords avec ses anciennes colonies, qui permettent à leurs ressortissants de venir travailler plus facilement que les autres étrangers. En même temps, les pratiques administratives révèlent un haut niveau de suspicion à leur encontre, un fort encadrement et une forte surveillance.

Parallèlement, on observe un mouvement de balancier juridique qui se produit entre 1945 et nos jours entre les immigrés européens et les immigrés issus des ex-colonies³. En 1945 les

immigrés européens - c'est à dire ceux que la France souhaiterait attirer dans le cadre d'une immigration de peuplement- sont aussi, au regard du droit, des étrangers « absolus ». Au contraire, les immigrés des colonies, puis des pays récemment décolonisés, bénéficient souvent, même après les indépendances, d'un statut d'étrangers « relatifs ». En effet, des accords signés avec les anciennes colonies donnaient à leurs ressortissants beaucoup de facilité à venir s'installer en France. Cependant, avec la construction européenne, les immigrants communautaires vont devenir des étrangers « relatifs », au point, depuis 2004, de disparaître progressivement des statistiques du ministère de l'intérieur sur les étrangers résidant sur le territoire français, puisqu'ils ne sont plus soumis à possession d'une carte de séjour. Parallèlement, tandis que s'estompent les conséquences politiques de la décolonisation, les ressortissants des ex-colonies ont vu toutes leurs anciennes facilités d'installation en France se réduire drastiquement. Il sont passés en quelque sorte d'un statut d'étrangers relatifs à un statut d'étrangers absolus, alors que les migrants européens ont fait le chemin inverse.

L'image souvent associée de l'immigrant et de l'ex-colonisé ne recouvre qu'une petite partie de la réalité de ce que fut et est l'immigration en France. Néanmoins, une partie des immigrants, et aujourd'hui de leurs descendants, sont les héritiers de ces deux histoires, celle de l'immigration et celle de la colonisation. La discrimination dont certains sont victimes est-elle révélatrice d'une « fracture coloniale », d'un passé colonial encore trop peu travaillé, ou est-elle de même nature que la xénophobie qui a régulièrement touché les vagues successives d'immigration ? L'alternative n'est évidemment pas exclusive, et les travaux les plus récents invitent à croiser ces deux histoires et leur héritage.

*Nathalie Héraud,
responsable du service pédagogique à la C.N.H.I*

Contact :
site de la C.N.H.I.
www.histoire-immigration.fr
adresse du service pédagogique
education@histoire-immigration.fr

3 Vincent Viet, *La France immigrée : construction d'une politique, 1914-1997*, Paris, Fayard, 1998.

Historiographie de l'immigration

Au moment de mettre en œuvre des leçons prenant en compte l'immigration, il est peut-être utile de revenir brièvement sur l'historiographie de ce sujet. Après avoir rappelé quelques définitions, l'article de N. Heraud aborde la manière dont se structure aujourd'hui ce champ historiographique.

La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, dès sa création, a reçu le statut de « Musée National ». La mise en place d'une telle institution apparaît comme la reconnaissance officielle de l'importance de l'immigration dans la construction de la France et témoigne aussi de la nécessité de faire passer cette idée dans la connaissance commune.

Si l'immigration est un phénomène ancien dans notre pays, ce n'est devenu un objet d'histoire que

depuis une période récente. La France était, jusque récemment, « un pays d'immigration qui s'ignore ». Dans le récit national français, cette dimension a longtemps été négligée. Or, depuis une vingtaine d'années, cette situation a changé. Des historiens ont fait de l'immigration un objet de leurs recherches, mettant en lumière le rôle majeur qu'elle avait joué dans la construction de la France.

Quelques définitions

L'histoire de l'immigration ne se confond pas avec l'histoire des migrations, dont elle n'est qu'une partie. En effet, si les migrations sont un phénomène aussi ancien que l'humanité, le terme « immigration » décrit une forme spécifique de migration apparue au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles en Occident, avec la naissance de la période contemporaine.

Ce terme implique en effet, une migration d'un genre particulier, où le déplacement est associé au franchissement d'une frontière. Dans le cas de l'immigration, le migrant est avant tout un étranger, au sens juridique du terme, et c'est précisément ce statut juridique d'étranger, et pas uniquement son vécu d'exilé, ou de déraciné, qui va être déterminant dans sa situation. Or la Nation, et la nationalité, sont des concepts et des réalités juridiques qui se cristallisent en Europe, après une longue préhistoire, à la fin du XVIII^e et qui se précisent progressivement tout au long du XIX^e siècle au cours duquel se fixe le droit de la

nationalité dans les différents pays d'Europe, et notamment en France. Avec cette constitution des Etats-Nations, le clivage national/étranger devient fondamental non seulement dans la vie politique, mais aussi dans la vie sociale puisque beaucoup de droits sont associés à la qualité de citoyen, et donc de national, alors que les étrangers ne bénéficient pas de ces droits.

Au même moment se jouent des transformations économiques et techniques liées à l'industrialisation, parmi lesquelles la diminution des distances géographiques par la révolution des transports et l'apparition des grandes usines. Cette conjonction provoque la massification des migrations humaines.

L'apparition de ce clivage fondamental national/étranger et la massification des déplacements humains sont à l'origine de l'immigration, qui apparaît alors comme un des phénomènes majeurs et constitutifs de l'époque contemporaine.

Etranger, Immigré, Immigrant

Le *migrant* est désigné comme étranger. Sous l'Ancien régime, ce terme n'a pas de sens juridique précis. Il désigne celui qui vient d'ailleurs, ne serait-ce que du village d'à côté. Avec la définition progressive de la nationalité, le terme d'étranger prend un sens plus spécifique.

Au XIX^e siècle et pendant la première moitié du XX^e siècle, le mot « immigré » n'est pas du tout employé. On parle alors d'étranger, de main

d'œuvre étrangère. Mais avec la vague xénophobe qui marque les années 1930, le terme étranger prend une connotation péjorative, ce qui explique peut-être l'apparition du terme « immigré » et « travailleur immigré » au lendemain de la deuxième Guerre mondiale. Parallèlement, l'arrivée croissante de travailleurs des colonies, et donc français, explique aussi le recours au terme « d'immigré », qui permet de regrouper

sous un même vocable des travailleurs qui partagent une même identité sociale sinon la même situation d'étrangers.

Dans le vocabulaire administratif actuel, le terme « immigré » a pris un sens précis. C'est en effet devenu une catégorie de l'I.N.S.E.E. depuis 1995, désignant toute personne résidant en France née étrangère à l'étranger, y compris les Français naturalisés.

Cette catégorie a été introduite pour des raisons statistiques. Mais elle a aussi comme effet de faire

du terme « immigré » une sorte de statut, de condition à vie, en gommant toute notion dynamique, et de privilégier l'origine des personnes plutôt que leur statut juridique. Pour cette raison, certains historiens et sociologues préfèrent utiliser le terme « immigrant », qui est le terme employé aux Etats-Unis, à celui « d'immigré ». « Immigré » désigne en effet un statut, une identité fixée une fois pour toutes, définitivement, le terme « immigrant » désigne un processus, dénote un parcours.

Un champ historiographique récent mais très dynamique

Certes, il faut des immigrés, ou du moins des étrangers, pour en raconter l'histoire... mais cela ne suffit pas. Alors que France est un pays d'immigration depuis deux siècles, cette immigration n'est objet d'histoire que depuis les années 1980. Ainsi Fernand Braudel dans son dernier ouvrage, *L'identité de la France* ne consacre aucun développement à l'immigration comme si celle-ci n'avait rien à voir avec la construction de la France. Les économistes, les sociologues et les juristes, s'intéressent à l'immigration depuis les années 1950, mais l'immigration est vue au présent et n'intéresse pas les historiens, ce qui n'est pas anodin dans un pays comme la France où l'Histoire est la plus populaire des sciences humaines ainsi qu'une matière scolaire obligatoire, conçue depuis la III^e République comme un élément important de la formation des futurs citoyens.

Au début des années 1980, quelques rares historiens, venus de l'histoire sociale ou politique, inventent l'histoire de l'immigration en étudiant l'histoire des relations internationales (P. Milza, J. Ponty) ou l'histoire ouvrière (M. Perrot, Y. Lequin)

Au même moment émerge une demande sociale quant au passé migratoire de la France. C'est en effet le moment où se stabilisent les vagues les plus récentes d'immigration, tandis que la liberté d'association donnée en 1981 aux étrangers permet la constitution d'associations culturelles, et l'apparition de « porteurs de mémoires » de l'immigration, c'est à dire des personnes grâce auxquelles on passe d'un ensemble de mémoires singulières, individuelles, à la mémoire collective d'un groupe. C'est aussi l'époque où des historiens issus des milieux militants des années 1970 manifestent la volonté d'écrire une histoire alternative, celle des exclus, des sans voix, des oubliés de la grande histoire. Le recueil de récits de vie, de récits de gens ordinaires, connaît un grand engouement, qui rencontre alors la

mémoire de l'immigration. La réapparition de l'extrême droite dans le paysage politique français, réactive par ailleurs un discours nationaliste français reposant sur une notion essentialiste de l'identité, associée à l'idée que les immigrants ne peuvent s'intégrer car ils n'ont ni la même histoire, ni la même culture. Cela amène certains historiens, qui ne veulent pas cautionner ce discours, à s'investir dans des recherches sur l'histoire de l'immigration.

En 1988 paraît un livre qui, pour la première fois, conceptualise l'histoire de l'immigration en France, en définissant clairement son objet. Il s'agit de l'ouvrage de Gérard Noiriel, *Le Creuset Français*. L'auteur avait étudié dans le cadre de sa thèse les ouvriers du bassin de Longwy, pour une bonne partie immigrés. Ce qui l'a conduit vers l'étude spécifique de l'immigration. Son objet est bien une histoire de l'immigration et non une histoire des immigrés : il ne s'agit pas pour G. Noiriel d'analyser uniquement comment le phénomène migratoire transforme les migrants, mais surtout comment ce phénomène éclaire profondément les structures sociales de la France. *Le Creuset français* dégage deux aspects fondamentaux, sur le long terme, de l'immigration en France. Il démontre comment la France est un des premiers pays, dès le XIX^e siècle, à recourir massivement à l'immigration, non pour des raisons de peuplement d'un territoire, mais pour des raisons économiques, comme variable d'ajustement du marché du travail. Il explique aussi, et c'est le sens du titre, comment les immigrants restés en France se sont progressivement, à la deuxième ou troisième génération, intégrés à la nation française. Il cherche, en particulier, à montrer comment les lois sur la nationalité de 1889, en instaurant le droit du sol, ont permis aux enfants d'immigrants, par l'intégration juridique, de s'intégrer socialement, l'intégration juridique permettant une mobilité

sociale. Tout cela définit ce que Noiriél appelle un « modèle » français d'immigration, modèle s'entendant ici au sens de schéma explicatif. Ce mécanisme se serait enrayé dans les années 1980, avec la crise et le chômage de masse qui empêchent, ou du moins freinent, intégration et mobilité sociale ascendante par le travail.

Dans son étude, Noiriél utilise abondamment des outils venus de la sociologie, qu'il applique aux époques passées. Il définit d'ailleurs le travail qu'il mène comme de la « socio-histoire ».

Depuis les années 1980, l'histoire de l'immigration n'a cessé de se diversifier. Plusieurs champs de notre discipline s'y sont intéressés.

D'abord en histoire sociale, la plupart des communautés d'immigrants, dans telle ou telle région de France ont fait l'objet de monographies. Les études d'abord tournées vers l'immigration ouvrière se sont élargies à d'autres groupes sociaux (intellectuels, commerçants, étudiants...) Des migrations particulières, comme l'histoire des réfugiés et du droit d'asile, ont aussi fait l'objet de recherches.

Ces recherches en histoire sociale croisent aussi les recherches démographiques sur le renouvellement de la population française ou encore les recherches en histoire sérielle (P. Rygiel).

Ensuite, dans le domaine de l'histoire politique, l'histoire de la nationalité française (P. Weil), celle des politiques d'immigration (V. Viet), mais aussi celle des pratiques administratives (A. Spire) ont été investies. Ces dernières années, les chercheurs ont commencé à se pencher sur le lien entre colonialisation et immigration, s'interrogeant notamment sur la manière dont les pratiques de l'administration coloniale ont été reproduites dans la gestion des populations immigrées,

notamment, après les décolonisations, pour les immigrants originaires des anciennes colonies. Puis, pour les historiens des représentations, l'image des immigrés dans l'espace public et la xénophobie ont été explorées sous plusieurs dimensions.

Enfin l'histoire de l'immigration a rencontré le champs de l'histoire comparée, la dimension comparative est de plus en plus souvent prise en compte, souvent en suivant des émigrants originaires d'une même région dans deux pays d'accueil différents. Nancy Green a par exemple comparé les migrants juifs d'Europe de l'Est durant l'entre-deux-guerres à Paris et à New York (N. Green) ou les Italiens à Paris et New York (J. Rainhorn).

Ce très rapide tour d'horizon montre que, depuis 20 ans, l'immigration n'est plus un point aveugle de l'histoire de France. C'est au contraire un des champs disciplinaires les plus actifs et diversifiés de l'histoire contemporaine. Le nombre important d'historiens travaillant sur le sujet, souvent à la limite de l'histoire, des sciences sociales et des sciences politiques permet les débats et le renouvellement des questionnements.

La masse des travaux conduits sur le sujet a aussi permis de montrer le rôle fondamental joué par l'immigration dans la construction de la France contemporaine, dans le renouvellement démographique, certes, mais aussi sur le plan social, économique ou culturel. L'histoire de l'immigration est une dimension essentielle dans la compréhension de l'histoire de France, et c'est à ce titre qu'elle doit aujourd'hui trouver sa place dans les programmes scolaires, afin de rendre mieux intelligibles à nos élèves le monde dans lequel ils vivent.

*Nathalie Héraud,
Responsable du service pédagogique
à la C.N.H.I*



*Les juifs russes à Montmartre,
Gravure du Journal illustré du 8 octobre
1882.*

Bibliographie

I- Quelques ouvrages, films et sites internet pour faire rapidement le point sur l'histoire de l'immigration en France

BLANC-CHALÉARD Marie-Claude
Histoire de l'immigration
Paris, La Découverte, 2001, 120 p

L'immigration en France au XXe siècle,
Historiens et géographes n° 383 (juillet-août 2003), n°384 (Octobre-Novembre 2003) et n° 385 (janvier 2004)

BLANC-CHALÉARD Marie-Claude
Les immigrés et la France, XIXe-XXe siècles
Documents photographiques, n° 8035,
4e trimestre 2003, 63 p.

L'immigration en France, TDC, n°936, 15 mai 2007, 54 p.

NOIRIEL Gérard
Le creuset français : Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles
Paris, Ed. du Seuil, 1988, 441 p.

<http://barthes.ens.fr/cliol/>

Site d'histoire sociale abordant l'histoire de l'immigration.

PONTY Janine
L'immigration dans les textes, France, 1789-2002
Paris, Belin, janvier 2004, 416 p., bibliogr. 4 p., coll. Belin Sup Histoire

www.histoire-immigration.fr

Le site de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

TEMIME Émile
France, terre d'immigration
Paris, Gallimard, Découvertes, 1999, 160 p.

Histoire de l'immigration en France 2006 - Film de quarante minutes visionnable en ligne gratuitement sur www.histoire-immigration.fr, le site de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

WEIL Patrick
La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours
Paris, Folio histoire, nouvelle édition refondue, 579 p.

<http://ecehg.inrp.fr/ECEHG/enjeux-de-memoire/histoire-de-l-immigration/>

Sur le site de l'INRP, consulter le rapport « enseigner l'histoire de l'immigration à l'école » sous la direction de B. Falaize

II- Quelques ouvrages abordant plus spécifiquement la question du lien immigration/colonisation

NB : Aucun de ces ouvrages n'est exclusivement consacré au lien immigration/colonisation, mais ils y consacrent des développements substantiels.

VIET Vincent,
La France immigrée : construction d'une politique, 1914-1997
Paris, Fayard, 1998, 550 p.

NOIRIEL Gérard,
Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle) : Discours publics, humiliations privées.
Fayard, 2007

WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane,
L'esclavage, la colonisation, et après : France, États-Unis, Grande-Bretagne
Paris, PUF, 2005, 628 p.

SPIRE Alexis,
Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France, 1945-1975
Paris, Grasset 2005, 402 p.

Réfléchir pour agir

L'immigration dans les programmes d'histoire, de géographie, d'éducation civique et d'E.C.J.S.

À quel moment aborder la notion d'immigration dans le cadre des programmes actuels, au collège et au lycée ? Il ne s'agit pas, dans les tableaux suivants, du repérage du thème « immigration » en tant que tel dans les programmes, mais des séquences où il serait possible « d'accrocher » cette thématique.

La proposition suivante prend en compte les travaux réalisés par B. Falaize (intervention à la Journée Académique de Créteil et de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration du 28 mars 2006) et B. Phan (travail réalisé à la demande du Comité Pédagogique de la Cité).

AU COLLÈGE

HISTOIRE

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
6e		
5e		
4e	<p>II- La période révolutionnaire (9 à 10 h)</p> <p>II.2- Les transformations de l'Europe (2 à 3 h)</p> <p>« Une comparaison entre la situation de l'Europe à la fin du XVIIIe et celle de 1815 conduit à mettre en évidence les transformations de tous ordres introduites par la période révolutionnaire et impériale dans les structures politiques et la société ainsi que les aspirations nées des idées nouvelles ».</p> <p>III- L'Europe et son expansion au XIXe siècle (1815-1914) (16 à 18 heures)</p> <p>III.1- L'âge industriel (7 à 8h)</p> <p>« A partir des transformations des techniques de production de la fin du XVIIIe à l'aube du XXe, l'étude dégage les traits majeurs du phénomène industriel et de ses effets géographiques et sociaux. On décrit idées et mouvements qui analysent ce phénomène et en déduisent des conséquences sociales et politiques. Parallèlement sont tracés les grands traits de l'évolution culturelle et artistique. »</p> <p>III.2- Les mouvements libéraux et nationaux (3 à 4 h)</p> <p>III.3- Le partage du monde (2 à 3h)</p> <p>III.4- La France de 1815 à 1914 (4 à 5 h)</p> <p>« l'accent est mis sur la recherche à travers de nombreuses luttes politiques et sociales et de multiples expériences politiques, d'un régime stable, capable de satisfaire les aspirations d'une société française majoritairement attachée à l'héritage révolutionnaire ».</p>	<p>Remarques générales, communes aux programmes de 4e et 5e : « La France, seul Etat étudié en tant que tel, a une place particulière dans un programme dont les finalités sont culturelles, mais également civiques. Les élèves doivent s'approprier une mémoire nationale » (p. 87)</p> <p>Rien n'est dit dans les accompagnements de programmes sur le lien industrialisation/mouvements de population. Par contre, elles précisent : « les quelques indications qui précèdent n'imposent aucune démarche, elles suggèrent des pistes. L'essentiel, pour le professeur, est de construire son enseignement autour de 2 ou 3 grandes idées qui servent de fil directeur et qui sont concrètement développées à partir d'exemples précis » (p.89)</p>
3e	<p>A- 1914-45 : Guerres, démocratie, totalitarisme</p> <p>A.1- La première Guerre mondiale et ses conséquences (4 à 5h)</p> <p>A.3- Les crises des années 1930, à partir des exemples de la France et de l'Allemagne (6 à 7h)</p> <p>« (...) Ces deux exemples permettent, dans le cadre européen, de présenter une vue d'ensemble des crises des années 1930 (aspects économiques, sociaux, politiques et culturels)</p> <p>A.4- La seconde Guerre mondiale (5 à 6 h)</p> <p>B- Elaboration et organisation du monde d'aujourd'hui (19 à 23h)- Histoire : des 1945 à nos jours : croissance, démocratie, inégalités (10 à 12 h)</p> <p>B.1- La croissance économique, l'évolution démographique et leurs conséquences sociales et culturelles (3 à 4h)</p> <p>D- La France (15 à 19h)-Histoire : La France depuis 1945</p> <p>« ...on présente les composantes et les mutations du système productif, agricole, industriel et de services, en soulignant le rôle des pouvoirs publics. On analyse les grandes phases de la vie politique depuis 1945 en relation avec les transformations matérielles et culturelles de la société, de ses modes et cadres de vie, de ses aspirations(...) ».</p> <p>D.2- Histoire et géographie : La France, puissance européenne et mondiale</p> <p>« (...)Les investissements, le tourisme, les liens établis par les mouvements migratoires, l'influence politique et culturelle permettent de caractériser la place de la France en Europe et dans le monde ».</p>	

GÉOGRAPHIE

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
6e	I-La répartition de la population mondiale (7 à 8 heures)	
5e	I- L'Afrique (1à à 12 h) I.2- Le Maghreb (4 à 5h) « <i>On insiste sur l'appartenance au monde méditerranéen et au monde musulman, sur le lien avec l'Europe, les contrastes littoraux/intérieurs : déserts et les problèmes démographiques</i> ». (N.B. : le terme « migration » apparaît dans les commentaires du III.1 : différenciation des espaces nord et sud-américains. « <i>Le clivage Amérique anglo-saxonne/Amérique latine permet de mettre en évidence le rôle des migrations dans le peuplement du continent</i> »)	« Comment étudier le Maghreb ? Il faut éviter une monographie de chacun des trois états mais souligner les liens particuliers de cette région avec la France ».
4e	I- Le continent européen (16 à 19h) I.1- Diversité de l'Europe (4 à 6h) La question des migrations n'est pas du tout évoquée dans les commentaires du I- II- La France (16 à 19h) II.1- Unité et diversité (4 à 5h) « <i>Les disparités de peuplement sont étudiées à partir d'une carte des densités et mises en rapport avec les évolutions récentes de la population (comportements démographiques, urbanisation et peri-urbanisation)</i> ».	
3e	B- Elaboration et organisation du monde d'aujourd'hui (19 à 23h)- Géographie : les échanges, la mobilité des hommes, l'inégale répartition de la richesse et l'urbanisation. (9 à 11h) B.1- Les échanges, la mobilité des hommes, l'inégale répartition de la richesse et l'urbanisation (7 à 8h) « <i>...L'accroissement de la circulation des hommes et des biens est étudiée à l'échelle mondiale...</i> ». D- La France (15 à 19h)-Géographie : les mutations de l'économie françaises et leurs conséquences géographiques D.2- Histoire et géographie : La France, puissance européenne et mondiale « <i>(...)Les investissements, le tourisme, les liens établis par les mouvements migratoires, l'influence politique et culturelle permettent de caractériser la place de la France en Europe et dans le monde</i> ».	

ÉDUCATION CIVIQUE

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
6e	II- Les droits et les devoirs de la personne II.1- L'élève, une personne qui a des droits et des obligations/ les dimensions de l'identité personnelle « <i>Au sein de la classe, du collège, à l'intérieur d'une même famille, l'élève peut connaître des personnes de nationalités différentes. Lien de l'individu à l'Etat, la nationalité est attribuée à la naissance ou peut-être acquise en cours d'existence. Les règles d'attribution et d'acquisition (par manifestation de volonté, par déclaration ou par naturalisation) sont fixées par chaque Etat. Avoir la nationalité d'un pays signifie qu'une personne est régie par les lois de ce pays pour tous ses droits personnels, familiaux et politiques</i> ». III- Responsabilité vis-à-vis du cadre de vie et de l'environnement. III.2 Responsabilité face au patrimoine/ la notion de patrimoine. <i>Associé dès la fin du XVIIIe à la notion d'héritage culturel et à la mission d'éducation, le patrimoine n'a cessé d'élargir ses domaines (du monument historique au patrimoine industriel).</i>	« La nationalité est une composante de l'identité. Deux principes sont rappelés : -tout individu a droit à une nationalité -les apatrides sont, comme les réfugiés, protégés par le droit international. »(p.49) Les accompagnements comprennent aussi une fiche rappelant le droit actuel en matière de nationalité (p.50) Dans la bibliographie est cité : De l'immigré au citoyen, J. Costa-Lacoux, Documentation Française, NED n° 4886, 1989. « Quel que soit le champ patrimonial (église, château, rue, usine ancienne...), on s'appuiera sur une approche concrète (à l'occasion de laquelle on exercera l'élève à voir, à observer, à découvrir) ; puis on organisera les observations et les interrogations, afin d'enrichir les connaissances, de développer la sensibilité artistique et civique, d'expliquer les moyens d'agir pour la protection, la restauration, la mise en valeur d'un site. Cet objectif sera plus facilement atteint par l'étude d'un seul lieu significatif ». (p.55)

ÉDUCATION CIVIQUE (suite)

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
5e	<p>I-L'égalité I.2- Le refus des discriminations (4h)</p>	<p>(L'introduction des accompagnements de programme est commune aux programmes de 5e et 4e) I- Introduction I.E- Construire un projet en éducation civique avec les partenaires de l'Education nationale « (...)Ces projets sont élaborés de façon démocratique en impliquant les élèves et les partenaires. Ils correspondent, dans leur esprit, (...) aux expériences soutenues à la fois par l'Education nationale, par certaines administrations comme (...)le Fonds d'Action Social pour les travailleurs immigrés et leurs familles. » (p. 110) II- Programme de 5e II.A- L'Egalité II.A.2- La lutte contre les discriminations Problématique : « La facilité avec laquelle les élèves utilisent le terme de « racisme » oblige à un travail de définition. Tout ce qui est discriminant n'est pas nécessairement discriminatoire ; toute distinction de statuts ou différence de droits n'est pas attentatoire à la dignité des personnes. La réflexion portera donc sur la logique du jugement global, péjoratif ou intolérant, et sur les moyens d'oppression ou de rejet discriminatoire. L'analyse de différentes formes de discriminations permettra d'aborder la question de la dignité de la personne, quelles que soient ses origines, ses appartenances, son apparence physique, ses croyances réelles ou supposées. Enfin, les moyens de lutter contre les discriminations alimenteront la réflexion sur les responsabilités, individuelles et collectives, sur le rôle de la loi et du juge, sur la place des associations, sur l'importance d'une éducation aux Droits de l'Homme ». Démarche : « (...) l'analyse des stéréotypes à travers la presse, la caricature, le lire, le discours politique, la chanson, le cinéma, etc...</p>
4e	<p>I- Les droits et libertés I.1- Les libertés individuelles et collectives</p> <p>III- Les droits de l'Homme et l'Europe III.2- Des identités nationales. « Chaque Etat, selon son histoire et sa culture, met en œuvre des principes communs dans des institutions différentes. Des exemples peuvent être pris à propos des systèmes éducation, de la place des minorités(...) »</p>	<p>L'exemple de « liberté » développé dans un encadré est « la liberté d'aller et venir » (p.120). Propositions de travail : « (...) des études de cas sont menées avec les élèves afin de mettre en évidence l'exercice de cette liberté dans la France d'aujourd'hui, c'est à dire : -des réglementations nécessaires à la vie en société (...) dans le cadre des migrations internationales, les Etats établissent des conditions d'entrée et de séjour des étrangers tandis que les nationaux bénéficient de la liberté d'aller et venir, de sortir du territoire et d'y rentrer. Enfin les « gens du voyage » sont soumis à une réglementation spécifique.(...)une réflexion sur les tensions nées de l'exercice de la liberté d'aller et venir est menée (...)</p>
3e	<p>A- Le Citoyen, la République, la Démocratie (6 à 8h) - La Citoyenneté</p> <p>D- Les débats de la démocratie (4h) 1 thème est obligatoire : « L'opinion publique et les médias » 1 autre est à choisir parmi les 3 suivants : L'Etat en question/l'expertise scientifique et technique dans la démocratie/la place des femmes dans la vie politique et sociale. I- Problèmes transversaux d'Education Civique H- Construire un projet avec les partenaires de l'Education nationale. Le F.A.S. est à nouveau cité II- Fiches thématiques A- La citoyenneté</p>	<p>Objectifs « ...analyser la relation entre citoyenneté et nation dans l'histoire nationale et dans la construction européenne ». (p.200) Propositions de travaux « Un travail comparatif avec des exemples étrangers (...) montre l'importance des conceptions de l'Etat et de la nation dans la conception de la citoyenneté, ainsi que la relation plus ou moins étroite qui est faite avec la nationalité (...) ». (p.200) B- La nationalité française à compter du 1er septembre 1998</p>

AU LYCÉE

HISTOIRE

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
2 ^{de}	<p>BO hors série n° 6 du 29 août 2002 (Intitulé du programme : les fondements du monde contemporain)</p> <p>V- La Révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851 (Ruptures avec l'Ancien Régime/ Mise en œuvre des principes révolutionnaires/Héritages conservés, héritages remis en cause) VI- L'Europe en mutation dans la 1^{re} moitié du XIXe (Les transformations économiques et sociales/ les aspirations libérales et nationales jusqu'aux révolutions de 1848/ Un tableau de l'Europe au milieu du XIXe)</p> <p><i>Rien de particulier sur notre thématique dans les commentaires associés</i></p>	
1 ^{re} L/ES	<p>BO Hors Série, n° 7, 3 oct. 2002, Annexe 1 Intitulé du Programme : « Le monde, l'Europe et la France du milieu du XIXe à 1945. »</p> <p>I-L'âge industriel et sa civilisation du milieu du XIXe à 1939.(15h) I.1- Transformations économiques, sociales et idéologiques de l'âge industriel, en Europe et en Amérique du Nord. II- La France du milieu du XIXe à 1914 (10h) II.1- Le cadre territorial et démographique <i>« On présente (...) la spécificité de la transition démographique française »</i> III- Guerres, démocraties et totalitarismes (1914-1945) (25h) III.1- La 1^{re} Guerre mondiale et les bouleversements de l'Europe III.2- Les démocraties libérales pendant les années 30 : l'exemple de la France. III.3- La seconde Guerre mondiale - La France dans la seconde Guerre mondiale</p>	
1 ^{re} S	<p>BO n° 7, 3 oct. 2002, Hors Série, Annexe 2</p> <p>I-L'âge industriel en Europe et en Amérique du Nord du milieu du XIXe à 1939 (8h) I.1- Industrialisation et croissance <i>« Le phénomène majeur est la croissance économique. On présente le processus d'industrialisation et les transformations scientifiques, techniques, économiques, sociales et idéologiques qui lui sont liées... »</i> I.2- La société de l'âge industriel II- La France de 1900 à 1939 (12h) II.1- Tableau de la France à la « Belle Epoque ». <i>« On présente les traits majeurs de la France durant la quinzaine d'années qui précèdent la guerre ... »</i> II.2- Les Français durant la 1^{re} Guerre mondiale II.3- Les années 30.</p> <p>III- Les totalitarismes et la guerre III.2- La Seconde Guerre mondiale <i>« ...La France, de l'armistice à la libération. Cette étude permet d'analyser le rôle du régime de Vichy... »</i></p>	<p>«L'industrialisation transforme considérablement les sociétés (...). L'importante mobilité spatiale à différentes échelles, les reclassifications sociales, le jeu d'acteurs collectifs déterminants (...) ou l'apparition des classes moyennes (...) constituent des entrées possibles pour analyser ces transformations »</p> <p>« Son double statut de capitale incontestée et de ville-monde, au fort rayonnement symbolisé par l'exposition universelle de 1900 explique que l'on accorde à Paris une attention particulière »</p>
1 ^{re} STG	<p>BO Hors série n° 7, 1er sept. 2005 Intitulé du programme : La France, l'Europe et la genèse du monde contemporain. N.B. : Chaque thème s'articule en une question générale (A) et un sujet d'étude au choix (B)</p> <p>I- La construction de la République (8-10h) I.A- Moments et actes fondateurs (1880-1946) Une des 3 notions au programme est « Nation » (Etat-Nation/nationalisme/colonisation/colonialisme). « les années 1880...élargissent les modes d'accès à la nationalité (1889, droit du sol). » I.B- Débats et combats : 1 sujet d'étude parmi 3 dont l'année 1940</p>	

HISTOIRE (suite)

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
1 ^{re} STG (suite)	<p>III- Diffusion et mutations du modèle industriel à partir de l'Europe (8-10h)</p> <p>III.B- Modèle industriel et changement social du milieu du XIXe au milieu du XXe. 3 sujets au choix, dont Immigration et immigrants. « Avant 1914, un vaste mouvement d'émigration conduit à l'installation d'Européens dans l'ensemble du monde : progressivement le mouvement s'inverse. L'étude associe la description des flux migratoires, la présentation des immigrants et celle de leurs représentations, notamment littéraires et cinématographiques »</p>	<p>« L'industrialisation a déclenché le plus grand mouvement migratoire de l'histoire. Avant 1914, l'Europe est une terre de départ. Des millions d'Européens fuient la misère et s'en vont peupler le Nouveau Monde (Amérique du Nord et du Sud, Australie, et Nouvelle-Zélande. La France constitue une exception : ayant réalisé sa transition démographique, elle manque de main d'œuvre et fait appel à l'immigration surtout frontalière (Belges, Italiens). On pourra choisir d'étudier plus particulièrement l'immigration étrangère en France ou aux Etats-Unis »</p> <p>Indications Bibliographiques : NOIRIEL, Gérard, Le Creuset français, Seuil, 1988.</p>
TL/ES	<p>BO Hors Série, n° 7, 3 oct. 2002, Annexe 1 Intitulé du programme : « Le monde, l'Europe et la France de 1945 à nos jours »</p> <p>I- Le monde de 1945 à nos jours (22h) I.1- De la société industrielle à la société de communication</p> <p>II- L'Europe de 1945 à nos jours (10h) II.3- Les enjeux européens depuis 1989 (2-3h)</p> <p>III- La France de 1945 à nos jours III.1- Bilan et mémoires de la seconde Guerre mondiale « ...on présente l'émergence de différentes mémoires de la période de la guerre au sein de la société française » III.2- Economie, société, culture. « On met l'accent sur les bouleversements des structures économiques et sociales. On analyse l'évolution de la population, des modes de vie, des pratiques culturelles et des croyances »</p> <p>III.4- La France dans le monde. « On présente l'enjeu de la décolonisation... les formes de la présence française dans le monde ».</p>	<p>« ...Parallèlement, plusieurs phénomènes se conjuguent pour faire du fait migratoire une donnée de base du second XXe siècle : le doublement de la population mondiale entre 1960 et 2000, l'exode rural, les migrations interrégionales vers les zones d'emploi ou celles qui offrent une meilleure qualité de vie, les migrations internationales vers les pôles de richesse, les drames qui chassent ceux qui deviennent les réfugiés. Il y aurait aujourd'hui 150 millions de personnes résidant durablement hors de leur pays : un tiers de migrants de travail, un tiers de migrants familiaux et un tiers de réfugiés. »</p> <p>« ...des chantiers majeurs comme la réforme du budget communautaire, la politique d'immigration ou le soutien à la croissance... »</p> <p>« Un tel contraste attire l'attention sur la rapidité - voire la brutalité - des changements (...) bien des phénomènes possèdent la même caractéristique, les modes de gestion (...) des entreprises (...) ou encore l'appel aux travailleurs immigrés. Ce dernier est massif et multiforme dans les décennies d'après-guerre (nourrissant le second grand flux migratoire de l'histoire de France : 1,7 millions d'étrangers en 1954, 3,4 millions en 1975) puis se tarit dans les années 1970, sous le double effet du retournement de la conjoncture et de l'arrivée de classes d'âge nombreuses sur le marché du travail ; il cède alors la place à une immigration de regroupement familial. Immigration, arrivée des rapatriés, croît naturel, exode rural, tout se conjugue pour favoriser les villes... » (...) « le paysage religieux français contemporain apparaît contrasté et fluctuant : le judaïsme et l'Islam, renouvelés par des apports migratoires, se sont donnés une plus grande visibilité communautaires... »</p>
TS	<p>BO n° 7, 3 oct. 2002, Hors Série, Annexe 2 Intitulé du programme : « Le monde contemporain (II) »</p> <p>II- Colonisation et indépendances (8h)</p> <p>III- La France de la Ve République (12h) III.2- Economie, société, culture. « On met l'accent sur les mutations des structures économiques et sociales. On analyse l'évolution de la population, des modes de vie, des pratiques culturelles et des croyances »</p> <p>III.3- La France dans le Monde. « On présente...les formes de la présence française dans le monde »</p>	<p>« Cette partie est à traiter sur la longue durée, du milieu du XIXe aux années 1960 incluses »</p> <p>« Un tel contraste attire l'attention sur la rapidité - voire la brutalité - des changements (...) bien des phénomènes possèdent la même caractéristique, les modes de gestion (...) des entreprises (...) ou encore l'appel aux travailleurs immigrés. Ce dernier est massif et multiforme dans les décennies d'après-guerre (nourrissant le second grand flux migratoire de l'histoire de France : 1,7 millions d'étrangers en 1954, 3,4 millions en 1975) puis se tarit dans les années 1970, sous le double effet du retournement de la conjoncture et de l'arrivée de classes d'âge nombreuses sur le marché du travail ; il cède alors la place à une immigration de regroupement familial. Immigration, arrivée des rapatriés, croît naturel, exode rural, tout se conjugue pour favoriser les villes... » (...) « le paysage religieux français contemporain apparaît contrasté et fluctuant : le judaïsme et l'Islam, renouvelés par des apports migratoires, se sont donnés une plus grande visibilité communautaires... »</p>

HISTOIRE (suite)

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
T STG	<p><i>(Nouveaux programmes)</i> Les recompositions d'un monde interdépendant</p> <p>III- Les mutations de la France depuis 1945 A- La Vème République B- Sujet d'études au choix - Les jeunes - Les classes moyennes</p> <p>Le sujet d'études choisi est envisagé à partir de l'exemple français mais on n'hésitera pas à établir des rapprochements internationaux. Il suppose de réfléchir au préalable au sens de l'expression « jeunes » et « classes moyennes ». On s'arrêtera sur quelques moments clés pour faire mesurer l'ampleur des changements sur les plans économique, social et culturel.</p> <p>N.B. : une réflexion plus particulière peut-être menée par les enseignants sur les « jeunes issus de l'immigration » et leur place dans la société française actuelle.</p>	

GÉOGRAPHIE

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
2 ^{de}	<p>BO hors série n° 6 du 29 aout 2002 (thème général : Thème introductif obligatoire : Plus de Six milliards d'hommes sur la Terre. L'inégale répartition des hommes et des richesses sur la terre / une division entre Etats mais des enjeux transnationaux / Frontières, aménagements et environnement. Parmi les thèmes obligatoires (4 en tout) : « Dynamiques urbaines et environnement urbain » (l'explosion urbaine / les espaces de la ville / l'environnement urbain) <i>Rien sur notre thème dans les commentaires</i></p>	
1 ^{re} L/ES	<p>BO Hors Série, n° 7, 3 oct. 2002, Annexe 1 Intitulé du programme : « L'Europe, La France » II- Réseaux et flux en Europe et en France (10h) II.3- La mobilité des hommes. « <i>À l'échelle de l'Union Européenne et de la France, on étudie les migrations à caractère politique et économique, internes et externes (tourisme exclu)</i> » III- La France et son territoire - Métropole et DOM-TOM (17h) III.1- Peuplement et répartition de la population. « <i>L'inégale répartition de la population et sa dynamique sont mises en évidence et expliquées. (...)</i> »</p>	<p>« L'étude de la mobilité externe des hommes est conduite à partir de cartes. On analyse les flux migratoires actuels, à caractère économiques et politique, entre l'espace Schengen et le reste du monde, l'exemple français servant de point d'appui. Les aspects sociaux et politiques de l'intégration des migrants ont pu être abordés en seconde à travers l'un des thèmes majeurs du programme d'E.C.J.S. (« Citoyenneté et Intégration »).</p>
1 ^{re} S	<p>BO Hors Série, n° 7, 3 oct. 2002, Annexe 2 Intitulé du programme : « L'Europe, La France »</p> <p>II.Réseaux et flux en Europe et en France II.2- La mobilité des hommes. « <i>À l'échelle de l'Union Européenne et de la France, on étudie les migrations à caractère politique et économique, internes et externes (tourisme exclu)</i> »</p>	<p>« L'étude de la mobilité externe des hommes est conduite à partir de cartes. On analyse les flux migratoires actuels, à caractère économiques et politique, entre l'espace Schengen et le reste du monde, l'exemple français servant de point d'appui. Les aspects sociaux et politiques de l'intégration des migrants ont pu être abordés en seconde à travers l'un des thèmes majeurs du programme d'E.C.J.S. (« Citoyenneté et Intégration »).</p>

GÉOGRAPHIE (suite)

Niveau	Programmes et commentaires	Accompagnement de programmes
1 ^{re} STG	<p>BO Hors série n° 7, 1er sept. 2005 Intitulé du programme : « Les territoires et leur aménagement en France et en Europe ».</p> <p>II- Peuplement, réseaux et mobilités en France (8-10h) II.A- La distribution de la population « ...les migrations internationales influent aussi sur la répartition de la population... »</p>	<p>« ...il convient aussi de s'interroger sur la notion d'enclavement... l'enclavement est aussi culturel... les banlieues sont intégrées aux aires urbaines mais celles qui entrent dans les 751 « Zones Urbaines Sensibles » définies en 1996 sont des isolats « socio-spatiaux » de marginalisation économique et culturelle, en particulier pour les populations issues de l'immigration... »</p>
TL/ES	<p>BO Hors Série, n° 7, 3 oct. 2002, Annexe 1 Intitulé du programme : « l'espace mondial » I- Un espace mondialisé (10h) I.1- Mondialisation et interdépendances. « <i>L'espace mondial se présente aujourd'hui comme un système marqué par la multiplication des flux de toutes natures (hommes, marchandises, capitaux, informations) qui ont des effets sur les sociétés...</i> » III- Des mondes en quête de développement (18h) III.2- Un interface Nord/Sud : l'espace méditerranéen. « <i>La méditerranée constitue un espace de clivage en même temps que de contacts entre les pays du Nord et ceux du Sud. Dans ce cadre géographique, on étudie (...) la mobilité des hommes (migrations, déplacements touristiques)...</i> »</p>	
TS	<p>BO Hors Série, n° 7, 3 oct. 2002, Annexe 2 Intitulé du programme : « l'espace mondial » I- Un espace mondialisé IV- Une interface Nord/sud : l'espace méditerranéen. « <i>La méditerranée constitue un espace de clivage en même temps que de contacts entre les pays du Nord et ceux du Sud. Dans ce cadre géographique, on étudie (...) la mobilité des hommes (migrations, déplacements touristiques)...</i> »</p>	

E.C.J.S.

Niveau	Programmes et commentaires
2 ^{de}	<p>BO hors série n° 6 du 29 août 2002 Intitulé du programme : « De la vie en société à la Citoyenneté ». Démarche : partir de la vie en société pour illustrer une dimension de la citoyenneté.</p> <p>Un des 4 thèmes d'entrée possible : « Citoyenneté et intégration ». « <i>Toute société politique est diverse. Elle réunit par définition des populations dont les origines historiques, les convictions religieuses et les conditions sociales sont différentes...</i> » Parmi les 7 notions qui doivent être abordées dans l'année : Intégration, Nationalité</p>
1 ^{re} ES/L/S	<p>BO Hors série n° 7 du 31 août 2001 Intitulé du programme : « Institutions et pratiques de la citoyenneté »</p> <p>Parmi les 4 thèmes d'entrée : « Exercice de la citoyenneté, République et particularismes » Parmi les 7 notions qui doivent être abordées dans l'année : Représentation, République, Démocratie</p>
T ES/L/S	<p>BO Hors série n° 3 du 30 août 2001 Intitulé du programme : « La citoyenneté à l'épreuve des transformations du monde contemporain »</p> <p>Parmi les 4 entrées du programme : « la citoyenneté et les exigences renouvelées de justice et d'égalité » (Commentaire : « <i>...tous les hommes, même non citoyens, ont les mêmes droits civils, économiques et sociaux... Le principe de justice sociale peut-il justifier des différences de traitement entre les citoyens selon les situations particulières ? Des groupes particuliers, territoriaux, sexuels, culturels, peuvent-ils obtenir la reconnaissance de droits propres ?...</i> ») « la citoyenneté et les formes de la mondialisation »</p>

Immigration et transformations économiques et sociales de la France de 1850 à 1914

La proposition de mise en œuvre pédagogique suivante s'adresse à des élèves de 1^{ère} ES/L. Cette séquence sur les immigrés en France s'inscrit dans le cours sur la France du milieu du XIX^e s. à 1914. Il s'agit d'étudier le poids et l'importance des immigrés dans les transformations économiques et sociale de la France avant la 1^{ère} Guerre mondiale.

Concernant l'étude de cette période, le B.O. précise que « la France vieillit et doit faire appel à la main-d'œuvre étrangère (1,2% de la population en 1851 et 3 % en 1911, soit 1,2 million d'habitants) ».

Il faut saisir la chance de traiter un sujet souvent survolé dans les programmes d'histoire et on peut même envisager de prolonger l'étude au delà de la période indiquée pour montrer les permanences mais aussi la radicalisation de l'entre deux guerres en matière d'immigration, ainsi qu'un prolongement en E.C.J.S. sur le thème de la nationalité.

Compte tenu de l'horaire imparti à l'étude du thème (10 heures), il faut envisager cet exercice dans le cadre d'une séquence d'une heure en cours dialogué, complété par un travail à la maison. Les élèves auront au préalable pris connaissance des documents. A l'issue de la séquence ils devront rédiger, à la maison, une réponse organisée sur le sujet. L'exercice sera évalué.

L'étude des documents doit être précédée d'un rappel rapide sur le contexte économique et démographique de la France dans la 2^e moitié du XIX^e siècle: guerre, dénatalité, croissance économique. Il faut montrer dans ce contexte, l'attraction de la France pour les populations étrangères.

On peut vérifier aussi au préalable la maîtrise par les élèves de notions telles que « étranger », « immigré », « naturalisation », « assimilation »..., peut-être déjà abordées en 2^{de}, mais indispensables ici à la bonne analyse des documents.

Les réponses aux questions doivent permettre aux

élèves de montrer que la France est un cas singulier en Europe car l'arrivée massive d'immigrés commence dès la fin du XIX^e s. avec l'industrialisation du pays. 1 million d'étrangers sont recensés en 1891.

Pour la plupart des italiens, belges, suisses, allemands, polonais, venus des pays voisins, de « pauvres gens qui viennent tenter de gagner leur vie » (J.-P. Bardet) et profitent de la dénatalité et du besoin de main d'œuvre de la France pour venir travailler.

On les retrouve majoritairement dans l'industrie, dans les mines, où ils acceptent les travaux les plus difficiles, mais aussi comme ouvriers agricoles ou domestiques. Ils apportent ainsi une contribution essentielle à la croissance économique de la France.

Malgré leur proximité géographique et culturelle, la cohabitation avec les français est parfois difficile et des affrontements violents les opposent. Les mouvements xénophobes sont particulièrement importants au moment de la stabilisation des communautés étrangères qui s'installent durablement et en période de crise.

Malgré cela les demandes de naturalisation sont nombreuses et « constituent des signes indéniables de la volonté d'enracinement dans le pays d'accueil » (G. Noiriel). Ainsi, les italiens, pourtant jugés inassimilables, « semblent devenus familiers » (M.-C. Blanc-Chaléard) pendant l'entre deux guerres et sont intégrés progressivement par la tradition républicaine.

Les vagues suivantes d'immigration reproduiront le même schéma.

BIBLIOGRAPHIE

- J.P. Bardet, *Un vieux pays ouvert aux étrangers*, in 50 ans d'immigration, l'irrésistible appel de l'Europe, l'Histoire n° 229, février 1999.
- M.C. Blanc-Chaléard, *Les immigrés et la France XIX^e - XX^e siècles*, Documentation Photographique n° 8 035
- G. Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX^e - XX^e siècles*, Point Histoire, 1988.

Première partie

Analyser l'ensemble documentaire en répondant aux questions :

- 1) Quelle est l'origine géographique et sociale des étrangers ? Comment peut-on l'expliquer ? (doc 1 à 3)
- 2) En quoi les immigrants ont-ils contribué à la période de croissance économique en France ? (doc 1 - 3 - 4)
- 3) Comment étaient perçus ces étrangers par les français ? Que leur reproche-t-on ? (doc 1 et 2)
- 4) Comment se manifestent les tensions entre les communautés ? (doc 1 - 2 - 3 - 4)
- 5) Pourquoi les belges qui représentaient 1/3 des étrangers en 1851 ne sont-ils plus que 25% de la population en 1911 ? Qu'est ce que cela révèle de la composition de la population française à la veille de la guerre (doc 5) ?

Deuxième partie

A l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de vos connaissances, rédiger une réponse organisée

au sujet : « Quelle est l'importance des immigrés dans les transformations économiques et sociales de la France de 1850 à 1914 ? »

Air : un bal chez le ministre

1^{er} couplet

« Mes amis c'est de l'histoire
A Roubaix, c'est pas à croire
On voit chaque matin
Tout au long du chemin
Des milliers, je vous l'assure
Qu'on surnomme : les pots au burre
Venant dans nos chantiers
Et nos ateliers.
Le patron
Bon garçon
Aime la baisse.
Pour cinq sous
Moins que nous,
Vite il se presse
D'employer
L'étranger
Quelle finesse
L'ouvrier
De Roubaix
Pour lui, peut chômer
(...) »

Tuson Piloire

Source Archives Départementales du Nord,
série M 154/172

Extrait d'un dossier du MRAP « les émigrants
belges d'hier, un miroir pour aujourd'hui »

* Allusion péjorative à la nourriture des belges qui mettaient du beurre sur tout.

Doc 1 - Les pots au burre* ou la peste à Roubaix chanson du XIX^e siècle.



Doc 2 - J. Berjont - « De l'envahissement des étrangers en France - la Provence Italienne » - 1903 - site LDH Toulon.net/

« La nouvelle de cette agression ne tarda pas à se propager dans les divers chantiers des salins de Peccais et dans Aigues-Mortes. Les ouvriers s'unirent. Armés de manche de pelle, ils commencèrent vers 4 heures une véritable chasse à l'homme. Plusieurs italiens n'ont dû leur salut qu'à la généreuse hospitalité que leur ont accordée les citoyens d'Aigues Mortes. A 9 heures du soir, 2 brigades de gendarmerie arrivèrent de St Gilles et de Vauvert. Jeudi matin il y en avait plus, à Aigues Mortes, les brigades de gendarmerie de Sommières, Calvisson, St -Mamêt et Nîmes.

A midi, la gendarmerie venait de Fangouse escortant 50 italiens environ. Une bande de 150 ouvriers français les suivait. Tout à coup, sous les remparts d'Aigues Mortes, la colonne a rencontré une bande compacte d'ouvriers venant de la ville. Malgré l'énergie et le tact intelligent des gendarmes une collision sanglante s'est produite. Nous renonçons à décrire les scènes qui ont eu lieu à ce moment là.

A 5 heures du soir, il y a 40 italiens que l'on a enfermés dans la tour de Constance pour les soustraire à la populace en furie. Sur ce nombre il y a 33 blessés, sur lesquels au moins 6 ne survivront pas à leurs blessures. A l'hôpital c'est un spectacle hideux. 6 cadavres d'ouvriers, peut être des pères de famille, sont alignés dans la cour : sous un hangar sur des pailles, sont 8 blessés qui râlent. »

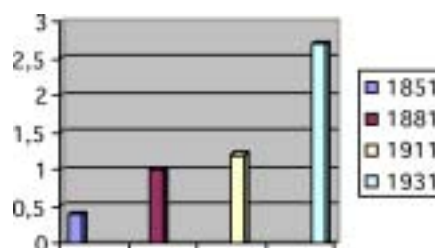
Doc 3 - Les émeutes d'Aigues Mortes, *Le petit méridional*, 18 août 1893

« Les sociétés d'agriculture sont les premières à recruter collectivement des travailleurs immigrés. Dès les années précédant la grande Guerre, les belges sont peu à peu remplacés par les polonais. Les témoignages d'émigrants agricoles recueillis à Varsovie sont accablants pour « les traditions d'hospitalité française » : journée de travail débutant à l'aube et qui ne s'achèvent qu'à la nuit tombée ; tâches harassantes dues notamment à un outillage archaïque, conditions d'hygiène et de logement sans comparaison avec ce que certains ouvriers agricoles avaient connu en Allemagne, plus misérables parfois qu'en Pologne.

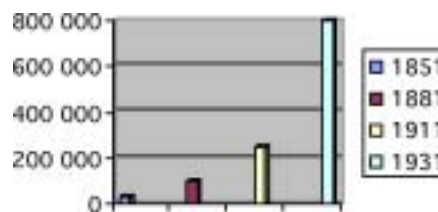
La force physique est aussi recherchée dans les usines. Le plus souvent outre la force physique proprement dite, c'est l'endurance aux agressions de la matière qui est demandée. C'est pourquoi les travailleurs étrangers sont toujours nombreux dans les activités insalubres. En 1901 ils formaient déjà 12 % de la main d'œuvre de l'industrie chimique, avec des pointes de 20% dans la galvanoplastie, 23 % dans la fabrication des huiles végétales. »

Doc 4 - Les immigrés dans la population active, G. Noiriel, *Le creuset français*, Seuil, 1988, pp 140-141.

Nombre d'étrangers en France
(en millions)



Les naturalisés en France



Doc 5 - Etrangers et naturalisés en France (1851-1946), D'après J.P. Bardet, *L'Histoire*, N° 229, 1999.

Sophie Mettout,
lycée Ch. de Gaulle / Longperrier (77)

Migrations et immigrations en France et en Europe

La contribution suivante répond à une double invitation des programmes d'E.C.J.S. de la classe de première. Elle permet d'une part, de traiter conformément aux recommandations du B. O. , les institutions et les pratiques de la citoyenneté à travers les thèmes de l'exercice de la citoyenneté, de la représentation et de la légitimité du pouvoir politique. D'autre part, ce travail prend en compte l'un des objectifs didactiques de l'E.C.J.S., celui de croiser les disciplines afin de faciliter la construction du sens par les élèves. Par ailleurs, le riche corpus documentaire interrogé constitue un ensemble de ressources pouvant servir à préparer ou à approfondir plusieurs leçons d'éducation civique ou de géographie au collège, en classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Le sujet proposé ici sous forme de question : « Faut-il ouvrir ou fermer les frontières de l'Union européenne ? », peut être introduit, en amont, par un chapitre de géographie du programme de première intitulé « La mobilité des hommes », inclus dans la séquence « Réseaux et flux en Europe et en France ».

La compréhension géographique des filières de migrations à différentes échelles - extra-européennes, intra-européennes, nationales - et des stratégies migratoires permet d'ouvrir le sujet sur un premier constat : l'Europe est historiquement un carrefour des migrations humaines.

L'approche pénale du sujet aborde l'acquisition de la citoyenneté dans les différents états de l'U.E. Ainsi, droit du sol et droit du sang se confrontent à des interprétations nationales, à des explications historiques, culturelles et politiques. Les élèves comprennent qu'il est plus facile de devenir citoyen d'un Etat européen en se mariant au Royaume-Uni plutôt qu'en France ; qu'un étranger peut obtenir la citoyenneté française en versant son sang sur le champ de bataille ; que le droit du sol est plus ou moins strict et que l'ensemble crée une situation paradoxale car l'article 8 du traité de Maastricht accorde la citoyenneté européenne à tous les citoyens d'un Etat membre. Certes, cette confrontation des échelles nationale et européenne n'est pas véritablement opérante dans la réalité car un immigré ne va pas forcément établir une stratégie migratoire d'acquisition de la citoyenneté européenne, mais va plutôt suivre les filières de migration existantes.

Le statut juridique des hommes est alors logiquement étudié afin de comprendre les lois qui régissent les non citoyens présents sur le sol européen. L'étude des textes fondamentaux comme ceux de la D.D.H.C., de la C.E.D.H. et de la D.U.D.H. font émerger la compréhension des migrations à travers l'œil de l'étranger. Ce dernier a des droits et

des devoirs même s'il n'est pas citoyen. Evidemment, la réputation de terre d'accueil de la France est abordée sous l'angle des valeurs universelles, de l'histoire et de la politique.

Les bases du débat sont ainsi posées, et il s'agit alors d'étudier les politiques nationales face à l'immigration à travers deux exemples : l'Espagne qui régularise la situation de 600 000 étrangers, la France qui ferme ses frontières depuis le 1^{er} choc pétrolier. La politique espagnole correspond à une ouverture des frontières dans les domaines économiques, fiscaux et démographiques. La politique française repose davantage sur la gestion des flux migratoires (notamment depuis la fermeture du centre de réfugié de Sangatte jusqu'aux impacts de la loi 2006 relative à l'immigration et à l'intégration). Enfin, la nécessité d'une harmonisation européenne est étudiée à travers les yeux des policiers chargés de la surveillance de la frontière slovaco-ukrainienne.

A partir de ces politiques différentes, les élèves sont amenés à étudier les raisons des choix opérés par les gouvernements des états de l'U.E. Les données démographiques permettent de brosser le tableau d'une Europe vieillissante, alors que les préjugés politiques placent le choix décisionnel entre démocratie et démagogie. Le débat se politise. Les élèves sont ainsi confrontés aux difficultés qu'a le citoyen sur ses choix politiques. L'esprit critique se doit de reposer sur des informations scientifiques et avérées, mais l'étude des affirmations chiffrées contradictoires met en évidence l'instrumentalisation de ces estimations à des fins politiques. Des notions d'économie sont utilisées afin de comprendre les différentes solutions mises en place par les gouvernements pour réduire le chômage. L'association de ce mot avec celui de l'immigration est enfin abordé dans la déconstruction de discours politiques développant l'amalgame.

Le tableau de programmation

	Progression	Activités	Objectifs
Séquence 1	<p>Des thèmes aux sujets 2 heures</p> <p>1^{ère} séance sur 2h en classe entière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Première approche des notions du programme à travers une étude de cas - Première approche du sujet imposé - Questionnement sur les immigrés - Réflexion et problématisation : faut-il ouvrir ou fermer les frontières ? - Liste des questions qui en découlent 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre l'articulation notions / thèmes /sujet - Donner les premiers éléments d'une définition des notions
Séquence 2	<p>Des sujets aux problématiques (ces séances peuvent être dédoublées)</p> <p>2^e séance</p> <p>3^e séance</p> <p>4^e séance</p>	<p style="text-align: center;">Textes de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche multiscalair des points de vue officiels à partir de l'étude des textes de référence suivants (cf. tableaux infra pages 16-17) <ul style="list-style-type: none"> • Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés • Protocole de New York du 31 janvier 1967 relatif au statut des réfugiés. • article 3 de la C.E.D.H. • article 14 de la D.U.D.H. • Décret n°98-503 du 23 juin 1998 pris pour l'application de la loi du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile et relatif à l'asile territorial • Rapport 2002 de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides • Loi 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, dite loi Sarkozy sur l'immigration choisie 	<ul style="list-style-type: none"> - Se renseigner sur le sujet - Réfléchir sur le sujet - Établir une problématique de débat
Séquence 3	<p>Des problématiques aux débats argumentés</p> <p>5^e séance</p> <p>6^e séance</p>	<p style="text-align: center;">Dossier de presse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articles de presse fournis pour mettre en activité les élèves - En autonomie, recherche de documents de presse puis traitement des documents selon les consignes en équipe (cf. tableaux infra pages 16-17) <p style="text-align: center;">Débat argumenté</p> <p>Faut-il ouvrir ou fermer les frontières de l'Union Européenne ?</p> <p>Reprise de la question de départ ; débat enrichi par les travaux faits au cours des différentes séquences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire une argumentation convaincante - Utiliser judicieusement ses arguments pour débattre
Séquence 4	<p>Des débats argumentés à la synthèse commune</p> <p>7^e séance</p>	<p style="text-align: center;">Synthèse commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction par groupe d'un dossier présentant la réflexion que l'étude du sujet a permis de développer sur chacune des notions du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le bilan des connaissances acquises sur les notions - Présenter le travail

E.C.J.S. : 1^{er} thème : Exercice de la citoyenneté, représentation et légitimité du pouvoir politique : faut-il ouvrir ou fermer les frontières ?

Consignes à rappeler aux élèves : L'E.C.J.S. se base sur une certaine autonomie de travail de votre part tant au niveau de la recherche que du rendu des travaux. Cela signifie que vous devez trouver par vous-même des documents que vous jugez intéressants. De même, vous devez rendre vos travaux sous la forme que vous jugez la plus adéquate : écriture manuscrite, dossier tapé à l'ordinateur, illustrations photographiques, tableaux, croquis. Vous devez approfondir votre réflexion et l'insérer dans votre travail. Cette réflexion sera d'autant plus valorisée si elle s'appuie sur des documents et des textes de loi.

Titres et questions	Documents	Notions et mots clefs
<p>Débat : Faut-il ouvrir ou fermer les frontières ?</p>		<p><u>Légitimité</u>, <u>Démocratie</u>, <u>Etat de droit</u>, <u>Représentation</u>, <u>Pouvoir</u>, <u>Migration</u>, <u>territoire</u>, <u>acteurs spatiaux</u>, <u>réseaux</u>, <u>poles</u>, <u>flux</u></p>
<p>Introduction : cf. Chapitre de géographique : La mobilité des hommes en Europe et en France</p> <p>I - Etrangers et citoyens</p> <p>A - La mobilité des hommes</p> <p>1) Expliquez pourquoi les immigrés sont prêts à risquer leur vie pour partir illégalement de leur pays.</p> <p>2) Expliquez quels sont les lieux d'arrivée de ces immigrés et pourquoi.</p> <p>3) Expliquez l'utilité économique de ces immigrés pour le pays de départ et pour le pays d'accueil.</p> <p>Conclusion : Réalisez un constat du phénomène migratoire que l'Union européenne doit gérer. Quel est le statut des immigrés ?</p>	<p>Carte d'Afrique : les chemins clandestins vers l'Europe Article Le Monde 10/10/06 : L'odyssée périlleuse de deux jeunes Maliens Photographie : Clandestins et touristes sur les plages des îles Canaries http://fr.wikipedia.org/wiki/Sans-papiers (Attention ! Wikipedia n'est pas une encyclopédie scientifique : c'est une compilation d'articles réalisés par les internautes. Elle ne vous sert uniquement à obtenir une première approche sur un sujet, mais ne peut pas vous servir de référence)</p> <p>Article 8 du Traité de Maastricht</p>	<p>Stratégie migratoire, pyramide des âges, immigré</p>
<p>B - Le statut législatif des hommes</p> <p>1) Comment s'accorde la citoyenneté dans un état de l'Union européenne ? Donnez trois exemples approfondis de pays.</p> <p>2) Montrez que la citoyenneté permet de définir une première politique vis-à-vis des étrangers.</p> <p>3) Expliquez comment s'accorde la citoyenneté européenne.</p>		<p>Etat de droit, droit du sang, droit du sol, citoyenneté</p>
<p>C - Le droit d'asile</p> <p>1) Définissez le droit d'asile et rappelez quelques jalons historiques sur la tradition de la France, terre d'accueil. (site internet : France terre asile)</p> <p>2) D'après la convention de Genève du 28/07/1951, définissez ce qu'est un réfugié (chap.1 art.1 - A). Quels sont ses principaux droits et devoirs (chap.1 art.2-3-4, chap.2-3-4-5). Quels sont les principaux signataires de cette convention ?</p> <p>3) Montrez que le droit d'asile s'appuie sur d'autres fondements juridiques et sur des institutions. (cf. liens proposés : ne citez que le titre de ces textes).</p> <p>4) D'après les 10 articles de la loi de 1998, expliquez comment est reçu un réfugié politique en France.</p>	<p>http://www.france-terre-asile.org/index.php?option=com_content&task=view&id=18&Itemid=39 http://www.legislation.cnav.fr/textes/cv/TLR-CV_GENEVE_28071951.htm question 3 : a) http://www.commission-refugies.fr/centre_recherche_18/fondements_juridiques_21/protocole_new_york_472.html b) http://www.ofpra.gouv.fr/documents/OFPRA_Rapport_2002.pdf c) article 3 de la CEDH : http://sos-net.eu.org/etrangers/ddhc/cedh.htm d) article 13 de la DUDH : http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm question 4 : http://www.admi.net/jo/19980624/INTD9800136D.html</p>	<p>Etat de droit, Démocratie, Droits de l'Homme, Réfugié politique, Droit d'asile</p>
<p>II - Les politiques nationales et européenne face à l'immigration</p> <p>A - La politique espagnole</p> <p>1) Qui dirige le gouvernement espagnol ? A quel parti politique appartient-il ?</p> <p>2) Quels étaient le statut et la situation sociale des immigrés avant la régularisation massive ?</p> <p>3) Quels sont les trois objectifs du gouvernement par cette régularisation ?</p> <p>4) Expliquez pourquoi cette régularisation est un succès économique.</p> <p>5) Pourquoi la décision de l'Espagne inquiète les autres pays européens ? Montrez la nécessité d'une harmonisation de la politique européenne en matière d'immigration.</p>	<p>Article du Monde du 07/05/05 « L'Espagne régularise 600.000 immigrés pour faire apparaître l'économie souterraine »</p>	<p>Etat de droit, Pouvoir, Sans-papiers, politique de régularisation, effet d'appel, coordination européenne, relance de l'économie, sécurité sociale</p>

<p>B - La politique française</p> <p>B1-Le centre de réfugié de Sangatte</p> <p>1) Travail de recherche : trouvez ce qu'était le camp de Sangatte : où était-il situé ? à quoi servait-il ? faites un croquis à l'échelle internationale afin de montrer les flux de migration passant par Sangatte.</p> <p>2) La fermeture de Sangatte : quand ? pourquoi ? Montrez que cette fermeture est une décision politique. Expliquez l'objectif de cette politique.</p> <p>3) La situation actuelle : étude de l'article distribué. Quel est le statut de ces étrangers ? Expliquez le point de vue de la police. Pourquoi la justice a-t-elle remis ces hommes en liberté ?</p> <p>Conclusion : Expliquez la politique française en matière d'immigration.</p>	<p>http://www.croix-rouge.fr/goto/actualites/sangatte/point-fermeture-2002.asp</p> <p>http://www.gisti.org/dossiers/sangatte/</p> <p>http://www.uzine.net/article/1184.html</p>	<p>ONG, Croix Rouge, organisation humanitaire, Etat de droit... légitimité, politique gouvernementale, Séparation des pouvoirs.</p>
<p>B2-La loi 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, dite loi Sarkozy sur l'immigration choisie</p> <p>1) Expliquez les différentes mesures prévues par cette nouvelle loi.</p> <p>2) Expliquez quelle nouvelle politique est mise en place.</p>	<p>Loi 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, dite loi Sarkozy sur l'immigration choisie</p>	<p>Démocratie, Représentation, Pouvoir, politique d'immigration</p>
<p>C - La politique européenne</p> <p>Séquence de géographie sur « L'Europe des états et des régions » en insistant en particulier sur l'espace Schengen et l'harmonisation des lois européennes et leur transposition dans les droits nationaux.</p>	<p>Le document suivant peut servir de support Courrier International n° 844 : Le mur était presque parfait</p>	<p>Règlement communautaire, directive communautaire, transposition dans le droit national</p>
<p>III - Economie, démographie et politique : analyse</p> <p>A - La population européenne vieillit</p> <p>1) Quel est le problème démographique en Europe ? Retrouvez ce qu'est la Transition Démographique, et rappelez dans quelle phase de la Transition Démographique les pays européens se situent.</p> <p>2) Quelle est la principale conséquence de cette situation, d'après cet article ?</p> <p>3) Quel problème cela pose-t-il ?</p> <p>4) Expliquez les trois solutions possibles à ce problème. Montrez que chacune de ces solutions engendre elle-même une situation politique difficile.</p>	<p>Article du Monde du 24/09/04 « Le FMI alerte sur les dangers du vieillissement de la population. »</p>	<p>Démographie, retraite, réforme, représentation, démocratie, choix politique.</p>
<p>B - Les préjugés politiques</p> <p>1) Définissez ce qu'est une idée reçue.</p> <p>2) Faites un tableau des idées reçues quant à l'immigration en les confrontant aux réponses proposées par l'auteur de l'article.</p> <p>3) Que pensez-vous de l'immigration après la lecture de cet article ?</p>	<p>Article « Ouvrir les frontières ? » dans Sciences Humaines n° 46, 2004</p>	<p>Légitimité, démocratie, représentation</p>
<p>C - La situation politique française et européenne</p> <p>1) Expliquez pourquoi la querelle des chiffres sur l'immigration est une querelle politique. Quel est l'objectif de ceux qui affirment des chiffres importants ? Quel est l'objectif de ceux qui affirment des chiffres moindres ?</p> <p>2) Expliquez le paradoxe dont parle l'auteur. Pourquoi est-elle favorable à l'ouverture des frontières ?</p> <p>3) Quel est son constat sur la situation des sans-papiers en matière de droits de l'homme et d'efficacité des reconduites à la frontière ?</p> <p>4) Pourquoi un chômage élevé n'interdit pas le besoin économique de travailleurs étrangers ?</p>	<p>Entretien avec Catherine Wihol de Wenden, Faut-il ouvrir les frontières ? Presse de Sciences Po, 1999</p>	<p>Légitimité, Démocratie, Etat de droit, Représentation, Pouvoir, choix politique.</p>

Aurélien Sandoz, Lycée Paul Eluard/ Saint-Denis (93)
 Martine Champeaux, Collège La Mallière / Lognes (77)

Le Mémorial de Rivesaltes

Le bâtiment du Mémorial de Rivesaltes, dont la conception architecturale a été confiée à Rudy Ricciotti, en est aujourd'hui au stade d'Avant Projet définitif. D'ores et déjà, des animations et événements destinés au public s'y multiplient, ainsi que des missions pédagogiques et de recherche.

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, dans le cadre de la mission de préfiguration du Mémorial du camp de Rivesaltes, a sollicité l'Education Nationale pour la création d'un service éducatif.

Ce soutien intervient en amont de l'édification du Musée, et va permettre de positionner l'approche pédagogique au cœur de la réflexion globale sur l'histoire et la mémoire abordée par le projet.

Ce lieu authentique permet de traiter, au travers de sa propre histoire : la Guerre d'Espagne et la Retirada, la deuxième Guerre mondiale et les drames qui s'y rattachent comme celui de la déportation, le rôle des œuvres de secours humanitaires dans les lieux d'internement, la décolonisation et la guerre d'Algérie.

Au-delà de ces sujets, de multiples approches transversales et interdisciplinaires sont possibles (citoyenneté, artistique, linguistique...)

Deux enseignants sont missionnés et à la disposition de leurs collègues pour les aider au montage et à la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- M. CLAUS (Professeur d'Allemand)

Lycée Maillol

73 Avenue Pau Casals 66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 52 65 65

madeleine.genard@wanadoo.fr

- J.-M. CAPDET (Professeur Histoire Géographie)

Lycée d'enseignement professionnel et technique
Léon Blum

15, avenue Paul Alduy 66000 PERPIGNAN

Tél. : 04.68.54.03.21

jmcapdet@voila.fr

Pour tous renseignements complémentaires:

marianne.petit@cg66.fr

memorialrivesaltes@cg66.fr

De plus, quelques ressources vidéos autour de l'histoire du camp mériteraient d'être exploitées :

- « La maternité d'Elne » dont le réalisateur Frédéric Goldbronn est prêt à intervenir en classe pour présenter son travail et échanger avec les élèves :
<http://f.rosolato.free.fr/ftelne.html>

- « Journal de Rivesaltes » de Jacqueline Veuve qui est inspiré du témoignage de Friedel Bohny-Reiter, intitulé le *Journal de Rivesaltes*, ouvrage publié en

français aux éditions Zoé de Genève (1993) :

http://www.artfilm.ch/journalde_rivesaltes.php?lang=f

A la B.D.I.C., il existe des fonds sur le camp à diverses périodes, et particulièrement ceux de la Ligue des Droits de l'Homme.

Contact : Cécile Tardy, responsable du département ibéro-américain : cecile.tardy@bdic.fr

Pour donner du sens au lieu : un ouvrage de référence de D. Pechansky, *La France des camps, 1938-1946*, Éditions Gallimard, 2002.

Un dossier du C.N.D.P. consacré à Ellis Island

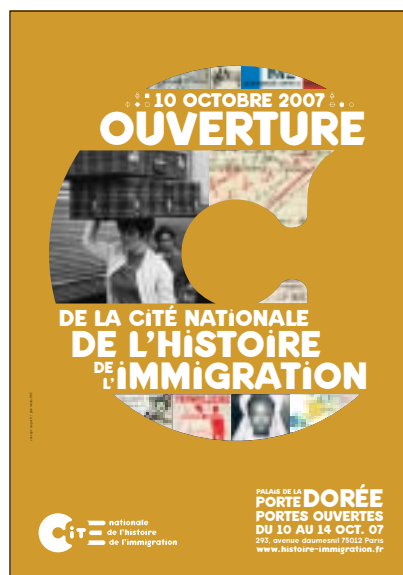
L'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration est une occasion de réfléchir à la crise du modèle républicain d'intégration et de s'interroger sur les ressorts des politiques publiques mises en place depuis un siècle. Dans un dossier* proposé par le C.N.D.P., conçu et réalisé par Marie-Line Périllat-Mercerot et Claude Renucci du CNDP, les élèves sont amenés à découvrir Ellis Island, l'île où des centaines de milliers d'immigrants arrivèrent de toute l'Europe entre la fin du XIX^e siècle et le milieu du XX^e siècle, île aujourd'hui transformée en musée de l'immigration. Les documents supports des séquences pédagogiques sont exceptionnels : ce sont des photos prises par Augustus Frederick Sherman, employé sur Ellis Island et photographe amateur, destinées à recenser les multiples nationalités qui pénétraient chaque jour sur le sol américain. Elles sont extraites de l'actuelle exposition temporaire à la CNHI, « **Augustus F. Sherman : Ellis Island Portraits 1905-1920** » ouverte depuis le 13 novembre 2007. Le CNDP propose aussi sur son site un dossier accompagné de fiches d'activités pédagogiques en anglais, pour les niveaux collège et lycée. Les activités proposées peuvent être transposables en section européenne anglais/histoire - géographie. Les fiches élèves et professeurs sont consultables et téléchargeables à ces adresses :
<http://www.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas>
<http://www.cndp.fr/pedagogie/languesenligne/accueil.htm>

* Ce dossier fait écho au numéro 936 de la revue TDC, « L'immigration en France », mai 2007.

CITÉ NATIONALE DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Faire connaître et reconnaître l'apport de l'immigration en France à travers l'histoire des deux derniers siècles, tel est le projet de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, présidée par Jacques Toubon et Jean-François Roverato et dirigée par Patricia Sitruk.

L'exposition permanente du musée, Repères met en perspective notre histoire collective et individuelle et offre l'opportunité unique d'appréhender 200 ans d'histoire de l'immigration sous un angle totalement neuf. Au travers de documents d'archives, d'images, d'œuvres d'art, d'objets de la vie quotidienne et de témoignages visuels et sonores, l'exposition valorise la part prise par les immigrés dans le développement économique, les évolutions sociales et la vie culturelle de la France.



Située dans le superbe bâtiment conçu par Albert Laprade et édifié en 1931, rénové par Patrick Bouchain et Loïc Julienne, la CNHI se destine à devenir un lieu de connaissance, d'accueil et d'échanges tourné vers l'avenir, un centre national

autour duquel graveront des activités et événements culturels qui se déploieront également hors les murs et sur son site Internet.

Pour accomplir sa mission, la CNHI croise les regards et les disciplines en associant à son action un réseau d'environ 1500 partenaires. C'est en relation étroite avec ces partenaires que la CNHI organisera des expositions temporaires, des manifestations artistiques, des actions pédagogiques et développera des outils de référence : édition, médiathèque, site Internet.

LES MANIFESTATIONS À VENIR

- **REPÈRES**, exposition permanente, ouverte depuis le 10 octobre 2007.
- **AU TRAVAIL, IMAGES DE CHANTIER**, exposition évolutive, depuis le 7 septembre 2007. Photographies des travaux du chantier dans le Palais de la porte Dorée par Brahim Chanchabi et Michèle Schembri, membres de l'AIDDA.
- **RECONSTRUIRE LA NATION, LES RÉFUGIÉS ARMÉNIENS AU PROCHE ORIENT ET EN FRANCE, 1917-1945**, exposition temporaire, du 16 octobre 2007 au 11 janvier 2008.
- **AUGUSTUS FREDERICK SHERMAN : ELLIS ISLAND PORTRAITS 1905-1920**, exposition temporaire, du 13 novembre 2007 au 13 janvier 2008 - Photographies d'Augustus Frederick Sherman, employé à Ellis Island.
- **1931. Les étrangers au temps de l'exposition coloniale**, exposition temporaire, de mai 2008 à novembre 2008. La France à l'époque de l'exposition coloniale de 1931.

EXPOSITION « BIDONVILLES EN SEINE-SAINT-DENIS, HISTOIRE & REPRÉSENTATIONS, 1954 / 1974 »

Cette exposition a été conçue par les Archives Départementales, le Service du Patrimoine du Conseil Général, l'Institut CGT d'Histoire sociale, et l'association « Périphérie ». Etant donné la grande rareté des sources d'archives sur le sujet (il n'existe guère, pour cet habitat illégal, que des dossiers individuels, qui ne sont pas encore consultables), elle présente essentiellement des photographies, certaines étant des photographies d'artistes (Cartier-Bresson, Doisneau, mais aussi d'autres, moins connus : Claude Dityvon, Alexandre Lewkowicz...), et d'autres des photographies plus « documentaires », comme celles produites par le photographe de la ville de Saint-Denis, Pierre Douzenel, ou bien par ATD Quart Monde. Dans ce dernier cas, il s'agit de photographies militantes, de représentations qui avaient pour but d'influencer les politiques publiques.

Les limites chronologiques choisies ont un sens précis. 1954, c'est à la fois l'appel de l'abbé Pierre et le début de la guerre d'Algérie. 1974, c'est, d'une part, la fin des Trente Glorieuses, et, d'autre part, la résorption du dernier des bidonvilles, celui du Franc-Moisin à Saint-Denis.

Même s'il n'y avait pas que des immigrés dans ces bidonvilles, et que tous les immigrés n'y vivaient pas (loin de là), de nombreux documents présents dans l'exposition montrent le lien très fort qui existait entre l'immigration (espagnole, portugaise, algérienne) et les bidonvilles, le terme étant d'ailleurs né en Afrique du Nord dans l'entre-deux-guerres. On pense notamment aux clichés représentant les boîtes aux lettres, qui étaient un enjeu crucial pour les habitants : cet habitat étant illégal, il ne pouvait constituer une adresse reconnue par l'administration. Dans ces conditions, comment maintenir le lien avec le pays, et comment obtenir un titre de séjour ?

Assez tôt, les gouvernements ont affiché leur volonté de régler le problème des bidonvilles, de mener une politique de « résorption », mais la guerre d'Algérie est venue interférer avec cette volonté, le bidonville étant perçu d'abord comme un repère de militants FLN. Une page de France Soir datant de 1957, présentée dans l'exposition, montre Paris encerclé.

C'est un drame intervenu le 31 décembre 1969 (la mort de quatre sénégalais et d'un mauritanien dans un taudis d'Aubervilliers) qui a provoqué un scandale suffisant pour que la politique de résorption soit accélérée. L'exposition présente des photographies de la levée des corps, en présence de J.P. Sartre et de mouvements d'extrême gauche. Elle présente aussi des photos de J. Chaban-Delmas, se déplaçant dans les bidonvilles pour intégrer leur résorption dans son projet de « nouvelle société ». C'est en 1970, après l'incendie d'Aubervilliers, que Marcel Trillat a tourné son film *Etranges étrangers*.

La visite de l'exposition intéressera particulièrement les classes de 3^e, terminales, 1^{ères} technologiques qui doivent étudier en histoire la période des Trente Glorieuses, dont les bidonvilles constituent l'une des faces cachées. Mais ces photographies présentent aussi un intérêt pour des classes travaillant sur le paysage en Géographie, ou bien sur l'intégration et la solidarité en ECJS / Education Civique. Un dossier pédagogique a été réalisé et propose surtout des activités à faire en classe après la visite.

Lors des visites, le groupe est divisé en deux : une partie visite l'exposition, avec l'un des concepteurs de l'exposition et /ou un médiateur, pendant que l'autre travaille sur un ou des films traitant la question des bidonvilles, ou, plus généralement, du mal-logement. Peuvent être projetés notamment : *Aubervilliers* de Lotar et Prévert (1946), *Enfant des courants d'air* d'Edouard Luntz (un petit film de fiction, datant de 1959, prenant pour cadre le Cornillon à Saint-Denis), *Les Immigrés en France, le logement* de Robert Bozzi (documentaire de 1970) soutenu par le secteur immigrés du PCF), *Etranges étrangers* (1970), *Est-ce ainsi que les hommes vivent ?* de Claude Dityvon et Dominique Dante (1975), *Du Bidonville aux HLM* de Mehdi Lallaoui et Agnès Denis (1993).

Cette exposition a été présentée du 4 au 26 octobre 2007 à l'IHS de la CGT à Montreuil. Elle sera accueillie dans différentes communes du département pendant l'année scolaire 2007-2008.

Rédaction :

Laurent GUYOT - collègue E. Herriot - Livry Gargan
Karine RAMONDY - Lycée C. de Gaulle - Longperrier
Coordinatrice éditoriale : Marie-Claude ANGOT
Maquette-composition : Gérard MARX
Directeur de la publication : Jean-Yves LANGANAY

Contact :

Véronique Polubocsko, 01 43 93 97 00,
vpolubocsko@cg93.fr
Thierry COUTANT, professeur relais aux AD 93